

Dialogue citoyen 2020-2021

Demarche experimentale initiée en 2020 :
un budget participatif départemental



AVIS CITOYEN PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN BUDGET PARTICIPATIF DÉPARTEMENTAL

Membres du collectif ayant participé jusqu'au terme de la démarche :

Alain BERTRAND

Loïc BOURRIQUEN

Sophie COURBERAND

Paulette FORGET

Philippe GALLIEN

Thierry GARINO

Pierre GIRAUD

William GUILLEMOT

René GUIRAL

Yannick LAURENT

Pascale LEPIEZ

Lou-Anne LOISEAU

Olivier MUSSET

Annie RADIGUE

Eric JAILLOT (excusé lors des derniers ateliers)

Animateurs de la démarche :

Xavier PEZERON et Rémi NOËL

(Direction de la citoyenneté - Démocratie participative)

SOMMAIRE

I. Commande initiale et contexte.....	6
II. Modalités d'organisation du Dialogue citoyen	6
2.1. Recrutement d'un panel citoyen	6
2.2. Modalités de travail	7
Travail à distance via un outil numérique collaboratif	7
Impacts de la crise sanitaire.....	7
2.3. Montée en compétences du collectif	7
2.4. Co-construction du contenu de l'avis citoyen	8
III. Avis citoyen	9
3.1. Deux propositions de règlement	9
Proposition de règlement n°1 Un budget participatif favorisant les petites et moyennes communes.....	9
Proposition de règlement n°2 Un budget participatif pour construire des projets collectifs	12
3.2. Préconisations et propositions formulées par le collectif citoyen pour la mise en œuvre d'un Budget participatif départemental	15
Nos préconisations.....	15
Raison d'être et objectifs du Budget participatif départemental.....	19
Valeurs à respecter dans le cadre de la participation au Budget participatif.....	19
Nos propositions	20
Sujets débattus mais non retenus comme propositions	21
IV. Evaluation de la démarche	22
4.1. Évaluation de la démarche par le comité citoyen.....	22
4.2. Evaluation de la démarche par l'équipe DP	26
V. Annexes.....	29
5.1. Extraits du diaporama de la formation sur les budgets participatifs (26 septembre 2020) - Formation dispensée par Cap Collectif	29
5.2. Extraits du diaporama sur les témoignages d'autres collectivités (10 octobre 2020).....	36
5.3. Compte-rendu de nos échanges avec le chercheur Gilles Pradeau (30 novembre 2020).....	38
5.4. Programme des Rencontres nationales des budgets participatifs 2020	40
5.5. Questionnaire d'évaluation adressé aux participant.es	41

I. Commande initiale et contexte

En fin d'année 2019, l'exécutif départemental a exprimé son souhait de réfléchir à un budget participatif (BP) départemental. Deux dispositifs ont été conçus pour répondre à cette demande : un budget participatif jeunesse et une seconde édition du Dialogue citoyen pour qu'un panel citoyen puisse élaborer des propositions sur les modalités d'un budget participatif en Ille-et-Vilaine.

En février 2020, le budget participatif jeunesse a été lancé par le Département. L'objectif était d'expérimenter ce dispositif avec un public ciblé (les jeunes de 11 à 25 ans), sur un territoire circonscrit au sein du département. Celui-ci a néanmoins dû être stoppé en raison de la mobilisation des services départementaux dans la crise sanitaire et des incertitudes quant à la possibilité d'un dialogue avec les communes.

Le Dialogue citoyen, qui aurait dû débiter fin mai 2020 pour sa seconde édition, a lui été reporté à la rentrée de septembre. L'objectif fixé était d'élaborer une ou plusieurs proposition(s) de règlement(s) pour un futur budget participatif départemental et de réfléchir aux conditions de réussite propres à un Département. Comme pour le précédent avis citoyen, ce travail a pour objet d'être présenté à l'ensemble des élu.es de l'assemblée départementale lors de la session du mois d'avril 2021. Il sera publié sur ille-et-vilaine.fr pour que tout un chacun puisse en prendre connaissance.

Nous donnons ci-après une définition simple d'un budget participatif et de son règlement.

Budget participatif (BP) : démarche volontariste visant à faire émerger des idées exprimées par des citoyens et citoyennes en donnant le choix aux habitant.es de la réalisation de certaines d'entre elles via un vote.

Règlement d'un budget participatif : ensemble de règles claires et accessibles à tous et toutes pour savoir comment participer à une démarche reposant sur de la dépense publique.

II. Modalités d'organisation du Dialogue citoyen

2.1. Recrutement d'un panel citoyen

Un panel de citoyen.nes breillien.nes a été constitué à l'été 2020, par un prestataire spécialisé dans le recrutement de mini-publics pour des démarches de concertation. Des critères avaient été établis pour réunir des habitant.es de divers horizons (âge, genre, formation, catégorie socio-professionnelle, lieu d'habitation).

La diversité du panel avait pour but d'enrichir les échanges et propositions. L'intérêt pour les budgets participatifs ou plus largement pour la participation citoyenne n'était pas exigé, certains membres du panel n'étaient d'ailleurs pas convaincus quant à leur utilité.

2.2. Modalités de travail

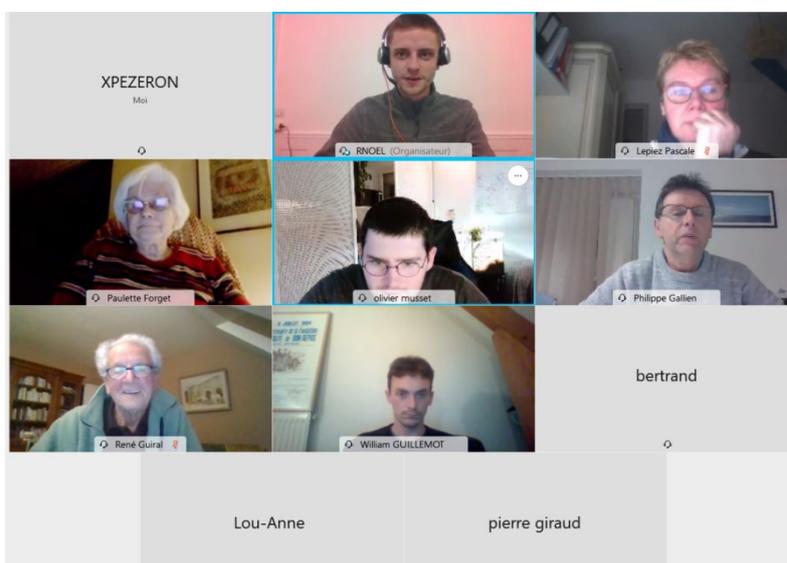
Tous les ateliers de travail ont eu lieu soit en soirée, soit le samedi, pour tenir compte de la disponibilité des citoyen.nes.

Travail à distance via un outil numérique collaboratif

Dès le départ, il était prévu une utilisation de l'outil collaboratif Teams pour le partage de documents sur les budgets participatifs (exemples de règlements, guides, supports de formation) et pour permettre à chaque membre du collectif de contribuer aux documents de travail.

Impacts de la crise sanitaire

L'utilisation de Teams a été renforcée par la crise sanitaire puisque nous avons été contraints d'organiser toutes nos réunions par visioconférence à partir du second confinement. Durant ces ateliers à distance, nous prenons des notes sur un document partagé et les comptes rendus pouvaient par la suite être consultés, commentés et amendés par les membres du panel citoyen.



2.3. Montée en compétences du collectif

■ Jeudi 17 septembre

Soirée de lancement en présence du Président, de Claudine David et des membres de la Direction générale. 27 citoyen.nes sur les 30 recruté.es étaient présent.es.

■ Samedi 26 septembre

Formation en présentiel sur les fondamentaux des budgets participatifs (3h avec un groupe le matin et 3h avec l'autre groupe l'après-midi).



■ **Mardi 29 septembre et jeudi 8 octobre**

Echanges quant aux modalités des ateliers à venir, recueil des questions que se posait le collectif, proposition de réaliser des auditions, prise en main de l'outil Teams pour préparer les travaux à distance.

■ **Samedi 10 octobre**

Retours d'expériences de collectivités ayant mis en œuvre un budget participatif et témoignages de deux membres du comité citoyen du Budget participatif rennais.

■ **Lundi 30 novembre**

Audition de Gilles Pradeau, chercheur et intervenant qui poursuit une thèse sur les budgets participatifs au *Centre for the Study of Democracy* à l'université de Westminster. Une fois le comité citoyen suffisamment qualifié pour appréhender les enjeux des budgets participatifs, il a été proposé au groupe de débattre avec un chercheur spécialisé en la matière. Avant cette rencontre, certaines questions que se posait le comité citoyen ont été transmises à l'intervenant. Le compte-rendu de cet échange figure en annexe de l'avis.

■ **Mercredi 2 et jeudi 3 décembre**

« Rencontres nationales des budgets participatifs » organisées par la Ville de Clermont-Ferrand. Les membres du comité citoyen ont été invités à suivre la diffusion en direct ou en différé de ces différents retours d'expériences. Les rencontres étaient programmées par thématiques ou problématiques liées aux budgets participatifs, avec des intervenant.es de différentes collectivités relatant leurs approches respectives. En annexe sont cités les titres des conférences.

2.4. Co-construction du contenu de l'avis citoyen

■ **15 octobre, 2 novembre, 4 novembre et 28 novembre**

Co-construction de formules de règlements en sous-groupes.

Lors de l'atelier du 8 octobre, nous avons proposé aux participant.es de se positionner par rapport à différentes questions qui doivent faire l'objet d'un choix lorsqu'on prépare un budget participatif. L'objectif était d'une part de montrer qu'un choix est rarement neutre sur le reste du dispositif, et d'autre part, de constituer des sous-groupes qui partagent une même approche du BP.

Trois sous-groupes ont pu approfondir chacun une approche qui leur semblait a priori intéressante : un budget participatif en faveur des petites communes ; un budget participatif pour faire émerger des projets collectifs ; un budget participatif thématiqué. Celui ayant travaillé sur un budget participatif thématiqué a finalement considéré qu'il serait préférable de ne pas attribuer de thématique pour un

premier BP départemental. Par conséquent, ce sont 2 formules de règlement qui ont vu le jour pour être affinées le 28 novembre.

■ Jeudi 10 décembre et jeudi 7 janvier

Elaboration des préconisations, propositions et points d'attention.

Lors de nos premiers ateliers, il est apparu que nous avions tout intérêt à recenser des éléments qui n'apparaissent pas habituellement dans le règlement d'un budget participatif, mais qui concernent néanmoins sa mise en œuvre. Il s'agissait notamment de conserver la matière de nos échanges sur les objectifs d'un BP départemental ou sur les valeurs à promouvoir, et les éléments d'enseignement jugés importants par le collectif. Nous avons donc recueilli ces éléments au fil de l'eau, puis avons proposé au collectif la formalisation d'un document de préconisations et de propositions, auquel nous avons dédié 2 séances de travail, le 10 décembre 2020 et le 7 janvier 2021.

■ Mardi 16 février

Séance de finalisation de l'avis citoyen et validation par le collectif du document dans sa globalité.

III. Avis citoyen

Dans ce chapitre, les membres du comité citoyen vous présentent le résultat de leur travail collectif.

3.1. Deux propositions de règlement

Nous avons souhaité proposer deux approches pour un futur budget participatif départemental, en argumentant sur l'intérêt d'un choix plutôt que d'un autre dans chaque formule de règlement et sans masquer les débats qui ont pu animer les ateliers.

Ainsi, ces deux règlements ne sont pas totalement applicables en l'état car ils n'ont pas été rédigés pour être « prêts à l'emploi » mais pour aider les élu.es à faire des choix. Nous proposons des réponses ou des pistes de réflexion aux questions soulevées au cours de nos échanges sur la mise en œuvre d'un budget participatif à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine.



Proposition de règlement n°1

Un budget participatif favorisant les petites et moyennes communes

Ambition

Certains d'entre nous ont considéré le BP comme un moyen d'effectuer un phénomène de rattrapage pour les communes éloignées et/ou avec peu de moyens d'actions.

Finalités, objectifs du budget participatif

Le Budget participatif pourrait ainsi être un outil permettant de corriger des disparités, des déséquilibres structurels entre territoires, notamment dans les domaines suivants :

- Mobilités : besoin de transports collectifs pour les personnes moins autonomes
- Solidarités : monde associatif pas toujours présent dans ce registre (hors loisirs), place des jeunes, de l'intergénérationnel
- Accès à la culture
- Accès aux services : besoin de lieux de rencontres, de commerces de proximité (ex : café associatif, tiers lieux)

Le BP aurait alors vocation à faire émerger des projets d'intérêt général pour créer une dynamique sur le territoire.

Modalités de construction de ce budget participatif

Pour atteindre les objectifs définis ci-dessus, le budget global alloué pourrait être plus important pour les petites communes.

En repartant de l'hypothèse d'un million d'euros pour le budget participatif, et en prenant la médiane basée sur le recensement de l'INSEE 2017, à savoir 6 000 habitant.es par commune, cela donnerait le découpage suivant :

Privilégier les petites communes :

302 communes de moins de 6 000 habitant.es : 505 682 habitant.es

Enveloppe de 750 000 € (soit 1,483 €/habitant.e)

Considérer les plus grandes communes, mais avec un budget moindre :

31 communes de plus de 6 000 habitant.es : 538 491 habitant.es

Enveloppe de 250 000 € (soit 0,464 €/habitant.e)

Ainsi, la somme par habitant.e et la somme globale favoriseraient bien les projets issus des petites et moyennes communes.

Communication sur le Budget participatif départemental

Le lecteur pourra se référer à la partie concernant la communication et la mobilisation des citoyen.nes du chapitre 3.2., « Préconisations et propositions ». Nous soulignons ici que les actions de communication de proximité seront cruciales si l'approche retenue porte cet objectif de privilégier les petites communes. Il s'agira de s'appuyer notamment sur les relais locaux divers (radios locales, Points Information Jeunesse, associations sociales) et canaux territorialisés du Département (Agences et CDAS).

Dépôt d'idées

Qui peut déposer une idée ?

Une personne physique ou un collectif de citoyen.nes

Il y a eu débat quant à la place des associations : pour certain.es d'entre nous, les associations ne devraient pas pouvoir déposer une idée car elles peuvent être financées par d'autres moyens.

Condition d'âge : ouvrir aux moins de 18 ans. Un accès dès 11 ans a été envisagé, se référer au chapitre 3.2. « Préconisations et propositions » concernant la participation des plus jeunes.

Condition de résidence : pas de condition de résidence sur le territoire (le BP peut intéresser les personnes venant régulièrement dans le département - location saisonnière régulière, travail en Ille-et-Vilaine...).

Nombre d'idées déposées par citoyen : un nombre illimité d'idées par citoyen.ne.

Modalités de dépôt des idées

Par internet, avec une aide aux déposant.es n'ayant pas de matériel ou de compétence informatique. Ceci impliquerait des permanences dans les agences départementales pour les aider à clarifier l'idée et à la déposer via une tablette ou un ordinateur, ou via la circulation d'un camion du BP (sur les marchés par exemple).

Financement des projets

Les projets pourront relever d'un budget d'investissement ou d'un budget de fonctionnement uniquement si leur durée est inférieure ou égale à la durée du BP (autrement dit, les attributions en budget de fonctionnement seraient non reconductibles).

Montants maximum :

- d'un projet d'investissement : 50 000 € ou 80 000 € (une part de budget de fonctionnement doit être possible pour assurer la mise en œuvre du projet)
- d'un projet de fonctionnement : plafond à définir (avec la commune concernée le cas échéant)

Eligibilité

- L'idée doit relever des compétences du Département.
- Elle doit être d'intérêt général sur le territoire : intérêt général ne signifie pas intérêt du plus grand nombre. Un projet bénéficiant à une seule catégorie de la population ne devra pas être rejeté sur ce motif (par ex : jeunes, seniors, familles avec enfants, jeunes actifs, hommes uniquement, femmes uniquement, personnes en situation de handicap, ...).

Analyse

Les porteur.euses d'idées sont contacté.es par les services départementaux pour clarifier les éventuels points d'ombre : analyse juridique et technique.

La possibilité d'associer un groupe de citoyen.nes aux professionnel.les lors de cette phase d'analyse a été jugée intéressante et pertinente (cf. « Préconisations et propositions »).

Vote

Statut des votant.es : pas de justificatif de résidence demandé, une simple déclaration sur l'honneur.

Conditions de vote par personne :

- Sur la plateforme uniquement (cf. « Préconisations et propositions »)
- Vote par personne entre 1 et plusieurs projets.

Lauréat.es

Les internautes voteront pour les projets de leurs choix.

Un classement sera visible par tous et toutes. Cependant, la liste affichée devra être analysée pour devenir une liste définitive.

Les lauréat.es seront défini.es par catégorie de commune dans l'ordre de consommation des crédits :

- Les projets relevant des communes de moins de 6 000 habitant.es seront retenus jusqu'à 750 000 €
- Les projets relevant des communes de plus de 6 000 habitant.es seront retenus jusqu'à 250 000 €

Evaluation du BP

Une enquête devrait évaluer si les objectifs en termes de diversité des territoires et de publics ayant participé ont pu être satisfaits.

Cette évaluation pourrait associer divers acteur.rices :

- Agent.es du Département
- Elu.es concerné.es (thématiques, par canton à définir)
- Porteurs et porteuses de projets éligibles
- Panel de votant.es ?



Proposition de règlement n°2 Un budget participatif pour construire des projets collectifs

Phase de dépôt d'idées

Quels critères pour pouvoir déposer une idée ?

- **Être âgé de 11 ans au moins**, ainsi l'on inclut les collégien.nes. Il faudra demander le contact d'un parent ou d'un tuteur pour les personnes mineures. Puisqu'on exige/encourage les projets collectifs, un jeune pourra déposer une idée avec un parent, un grand frère/une grande sœur...
- **Résider en Ile-et-Vilaine ou avoir un intérêt pour le territoire.** Mieux vaut raisonner en bassin de vie plutôt qu'en territoire administratif, sinon on exclut des personnes pouvant avoir un fort intérêt pour le territoire (collégien.nes dont les parents habitent hors Ile-et-Vilaine, personnes travaillant en Ile-et-Vilaine mais résidant hors du département...)
- Pour être recevable, **toute idée déposée devra être portée par 3 personnes au moins** (concrètement, 3 contacts seraient exigés dans le formulaire de dépôt).

Ce dernier critère fait cependant débat au sein du collectif

Avantages identifiés	Inconvénients identifiés
Ce critère devrait favoriser les rencontres, la co-construction d'idées, surtout si des ateliers sont organisés au début de la phase de dépôt.	Une personne seule peut avoir une idée tout aussi pertinente qu'un groupe de personnes.
Il peut faciliter l'émergence d'idées d'intérêt général (donc a priori recevables) et permettre aux services instructeurs de joindre plus facilement au moins l'un.e des porteur.euses d'idée.	Il ne faudrait pas que cette règle défavorise les personnes isolées et ne pouvant accéder aux ateliers de créativité.
Il permettrait de limiter le nombre total d'idées déposées et de recueillir des idées bien réfléchies : gain de temps pour les services instructeurs qui pourront se concentrer sur les échanges avec les communes.	Ce critère pourrait devenir artificiel : pour contourner la contrainte, certains pourront indiquer le nom d'ami.es sans que ceux-ci ou celles-ci soient investi.es dans la réflexion sur le projet.
Il limiterait le problème de l'accessibilité au numérique puisqu'on peut penser qu'au moins une personne du collectif sera à l'aise avec l'informatique et Internet.	

Au minimum, le Département devra encourager les projets collectifs, et les services instructeurs devront inciter les déposant.es à entrer en contact si leurs idées sont similaires ou si elles peuvent être répliquées en divers lieux du territoire.

Le dépôt d'idée devrait aussi être **possible pour les associations**, à deux conditions :

- Toute idée déposée par une association **devra correspondre à un projet d'intérêt général**.
- Si une association est lauréate, elle ne pourra pas recevoir directement les fonds (achat du matériel par le Département ou argent versé sous convention).

Evaluation de la recevabilité des idées

Qui évalue la recevabilité ?

Deux propositions :

- Les services du Département en coordination avec un comité citoyen. Ce comité citoyen serait composé de volontaires, avec une personne au minimum par territoire d'agence. On pourrait exiger des membres du comité citoyen qu'ils ne déposent pas d'idée et qu'ils n'évaluent pas les idées déposées pour leur territoire.
- Alternative moins contraignante : le comité citoyen pourrait n'intervenir que pour réévaluer la recevabilité des idées jugées non recevables par les services (pour leur laisser une seconde chance).

Instruction des idées (faisabilité juridique, budgétaire et technique)

Concernant les échanges entre les services du Département et les porteurs et porteuses d'idée :

Le Département doit s'engager à faire **une réponse à chaque déposant.e pour son idée**, sans forcément appeler chaque personne/collectif pour essayer de rattraper l'idée si elle est non conforme au règlement.

Concernant les échanges avec les communes pour les projets concernant un territoire communal :

Il reviendra aux services du Département de prendre contact avec les services communaux pour éventuellement mettre en contact les déposant.es avec les services communaux ou les élu.es.

Plus précisément, dès la phase de dépôt des idées, et lorsqu'une idée est recevable, il faut que les services du Département se rapprochent des communes ou intercommunalités pour sonder leur intérêt pour l'idée et étudier les possibilités de mise en œuvre. En fonction de la réceptivité des services communaux, le Département pourra encourager le ou la déposant.e à se rapprocher des services de sa commune.

Phase de vote

Chaque personne inscrite sur la plateforme pourra voter pour **4 idées au maximum**, selon 2 possibilités prévues par la plateforme : vote simple ou vote par classement.

Pour permettre aux personnes n'ayant pas accès à Internet de voter, l'idéal serait de prévoir un ordinateur avec un accès à la plateforme dans les mairies ou au moins les agences départementales.

Répartition du budget

Faut-il diviser le budget par rapport aux 6 territoires d'agence ?

On pourrait diviser le budget en 6, conformément au découpage du Département en 6 territoires d'implantation des agences départementales. Cela permettrait de garantir une répartition géographique des projets lauréats. Le budget par territoire d'agence serait d'environ **166.000€** si le budget alloué au BP est d'1 million €.

Cependant, cela implique de biaiser le résultat des votes. Illustration : un projet A obtient 1 000 votes ; un projet B déposé pour un autre territoire obtient 500 votes. Avec un budget par territoire, il est possible que le projet B soit lauréat mais pas le A malgré la grosse différence de votes, si le budget alloué au territoire du projet A est déjà épuisé et non celui du territoire concerné par le projet B.

Si l'option d'un découpage du budget par territoire d'agence est retenue, que prévoit-on pour les idées qui ne seraient pas attachées à un territoire en particulier ?

Par exemple : développement d'une appli pour smartphone.

Si une idée de ce genre est lauréate, elle pourra être financée via une même somme prélevée dans chacun des 6 budgets.

Faut-il définir une somme maximale par projet ?

Deux propositions :

- Ne pas fixer de somme maximale, car on a déjà cette limite des 166.000€ par territoire, et un projet de 150.000€ peut avoir un intérêt supérieur à plusieurs projets moins coûteux.
- Si l'on fixe une somme maximale, il faut qu'elle soit assez élevée pour permettre des projets ambitieux. Elle pourrait d'ailleurs ne s'appliquer que pour les idées déposées par des associations.

Quelles précisions sur la distinction budget d'investissement / budget de fonctionnement ?

Il faudra expliquer qu'un projet a beaucoup plus de chances de voir le jour s'il nécessite peu de frais de fonctionnement. Cependant, il semble compliqué voire contre-productif de fixer une limite pour le budget de fonctionnement, car pour chaque projet il faudra voir avec la commune et/ou l'intercommunalité concernée si elles peuvent s'engager sur des frais de fonctionnement.

Réalisation des projets

Il faudrait favoriser les entreprises locales en les identifiant dès la phase d'instruction des idées¹.

On peut autoriser les associations à mettre en œuvre leurs projets lorsqu'elles ont les compétences requises mais il faudra une transparence totale sur leur gestion du budget alloué.

Il faut autoriser les citoyen.nes porteur.euses de projet à suivre la mise en œuvre du projet et à y contribuer lorsque c'est possible.

¹ Note de l'équipe démocratie participative : après vérification auprès des services compétents, les règles en vigueur des marchés publics ne permettent pas de préférences locales.

3.2. Préconisations et propositions formulées par le collectif citoyen pour la mise en œuvre d'un Budget participatif départemental

Les préconisations, propositions et réflexions à partager qui suivent ont pu être formulées grâce aux apports dont nous avons bénéficié : formations, retours d'expériences, échanges avec un chercheur, visionnage de conférences. Certains points ont été davantage sujets de débat que d'autres lors des ateliers, ce que nous avons essayé de retranscrire dans cet avis.

Introduction : une certaine « approche française » des budgets participatifs

Au cours de nos rencontres, deux enseignements ont particulièrement retenu notre attention puisqu'ils interrogent la raison d'être des budgets participatifs.

D'une part, en France, les budgets participatifs des collectivités portent sur une part plus ou moins importante – mais toujours très minoritaire – du budget d'investissement total de la collectivité. Pour cette raison, les projets qui voient le jour à l'issue d'un BP sont essentiellement des projets d'agrément pour les habitant.es d'un quartier ou des initiatives dans le champ culturel, sportif ou environnemental. Il s'agit très rarement de projets structurants pour le territoire.

D'autre part, la logique retenue pour les budgets participatifs français interroge sur leur capacité à créer des échanges, des débats entre citoyen.nes ou entre citoyen.nes et élu.es. En effet, il est rarement prévu une concertation citoyenne préalable pour identifier de manière délibérative les besoins prioritaires du territoire. Au contraire, le recours à une plateforme internet sans temps de concertation en amont favorise le recueil d'idées dites IMBY (« *in my backyard* »), c'est-à-dire des idées qui, prises une par une, répondent à l'envie d'une personne pour son territoire proche.

Nos préconisations

La participation citoyenne au Département

Nous sommes favorables à une vision de long terme de la participation citoyenne : nous invitons les élu.es à s'appuyer sur le budget participatif pour aller plus loin par la suite dans les dispositifs de participation citoyenne, afin de toucher le cœur des politiques publiques.

Par ailleurs, toute proposition déposée dans le cadre du budget participatif, même non recevable, peut potentiellement enrichir la réflexion des élu.es ou des services si elle porte une approche singulière ou un besoin émergent.

Bien comprendre les spécificités du budget participatif

Un budget participatif se distingue de l'appel à projets car il est ouvert en priorité aux citoyen.nes et parce que la réalisation des projets est généralement assurée par la collectivité qui porte le BP. Il se distingue aussi de la boîte à idées citoyennes puisqu'un budget est fixé à l'avance, avec des critères clairs et transparents quant à la recevabilité des idées (définis dans le règlement), et parce que ce sont les citoyen.nes qui sélectionnent par le vote leurs projets préférés.

Faut-il choisir un thème pour le budget participatif ?

Pour ce premier budget participatif, il ne semble pas opportun d'imposer un thème. Les citoyen.nes exprimeront leurs besoins et préférences par les idées qu'ils.elles proposeront puis par leurs votes. Si le Département souhaitait favoriser l'émergence de projets dans un domaine particulier lors des éditions suivantes, il devrait alors être possible d'analyser les votes exprimés pour estimer quelles sont les priorités des citoyen.nes.

A noter que cette position n'a pas retenu l'unanimité. Certains d'entre nous considèrent qu'il serait intéressant que les élu.es proposent un thème (qui changerait à chaque édition), afin de donner une identité au budget participatif. En effet, un budget participatif axé sur un domaine (transition écologique, solidarités, culture...) peut faciliter l'émergence d'idées par une meilleure lisibilité des « règles du jeu », surtout dans un contexte où les BP sont de plus en plus nombreux, à toutes les échelles de collectivités.

Calendrier

Il ne faudrait pas faire coïncider le futur BP départemental avec celui de Rennes, pour éviter la confusion entre les deux dispositifs et pour éviter que les Rennais.es déposent une même idée dans chacun des BP.

Communication et sensibilisation en interne

Il semble important de communiquer en interne pour préparer les services du Département (qui seront concernés lors de la phase d'analyse) à se mettre dans une posture d'écoute ; à « faire avec » au lieu de « faire pour ».

Communication vers l'externe et mobilisation des citoyen.nes

Favoriser la reconnaissance visuelle du Département dans tous les documents de communication concernant le BP (code couleur, police spécifique, logo...). La campagne de communication pourrait s'appuyer sur des photos de paysages breilliens car il a été relevé une certaine popularité du compte Instagram du Département.

Les mairies sont le point d'entrée de l'action publique pour les citoyen.nes, il faudrait donc s'appuyer sur les communes pour relayer les éléments de communication (information sur leurs sites internet, encart dans les journaux des communes...).

Il faut privilégier les supports existants (sites internet, réseaux sociaux, gazettes communales ou intercommunales) car cela coûtera beaucoup moins cher. La création de flyers et leur distribution sur l'ensemble du territoire serait coûteuse, pour une efficacité questionable puisqu'un flyer ne permettrait pas d'accéder à la plateforme en un clic.

Il faudrait aussi dans l'idéal une communication de proximité, notamment sur les marchés.

- Avantages des marchés dans des petites communes : on touche d'autres personnes que sur un marché comme celui des Lices à Rennes et il n'y a pas besoin de gros moyens pour être visible.
- Avantages des grands marchés : on peut potentiellement toucher un large public, mais il est moins facile pour les citoyen.nes de s'arrêter pour discuter.

Attention, la communication sur les marchés et via les gazettes touchera peu les jeunes. Pour compenser, on peut envisager des rencontres en PIJ, centres sociaux, maisons des jeunes, médiathèques, collèges et lycées, associations d'éducation populaire...

Organiser des soirées de lancement du BP ouvertes aux citoyen.nes serait un bon moyen de mobiliser et de diffuser l'information. On pourrait envisager une réunion de lancement dans chaque territoire d'agence.

Point de vigilance : nous avons conscience que les services n'auront pas la possibilité de tout faire.

Comment faciliter la compréhension du règlement et éviter les idées non recevables ?

Par une vidéo explicative, qui devra être courte et ludique. Le format vidéo permet de toucher un grand nombre de personnes, il est approprié aux réseaux sociaux, contrairement à un document écrit dont la lecture peut paraître fastidieuse. Pour la réalisation de cette vidéo, le Département pourrait travailler avec une école de cinéma et/ou de graphisme qui cherche des projets pour ses étudiant.es.

A minima il faudra une présentation pédagogique des compétences du Département, des exemples de projets éligibles et non éligibles, des explications simples sur la différence entre budget d'investissement et budget de fonctionnement.

Un questionnaire d'auto-évaluation sur la plateforme permettrait à chacun.e de bien comprendre les prérequis pour que son idée soit recevable. Autrement, le formulaire de dépôt sur la plateforme pourrait être construit de manière à opérer comme un premier filtre, par exemple en incluant quelques questions fermées permettant au déposant.e d'auto-évaluer la recevabilité de son idée. Cependant, il faut que cela reste simple à remplir.

Dans l'idéal, il serait pertinent d'organiser des ateliers d'idéation et de co-construction dans les différents territoires d'agence. Cependant, il faut être réaliste par rapport aux ressources humaines mobilisables.

Participation des mineur.es

Nous nous soucions de la participation des mineur.es. Si l'on ouvre le dépôt d'idées aux collégien.nes, il faudrait faire en sorte que des accompagnements spécifiques soient prévus afin de les aider. Les lieux de vie collectifs favorisent l'émergence de projets, notamment pour les plus jeunes. Il importe donc de prendre appui sur les collèges, associations, foyers...

Campagne de vote et phase de vote sur les projets

Le Département devrait proposer un kit de communication pour aider les porteurs ou porteuses de projet à réunir des suffrages sur leur projet.

Le vote dans les agences devrait être rendu possible avec la mise à disposition d'un ordinateur pour le dépôt d'idées et pour le vote sur les idées. Ceci permettrait de répondre à une exigence de proximité, sans les inconvénients du dépouillement d'urnes (envoi des bulletins, relecture, re-saisie sur la plateforme, risque d'idées en doublon...).

Pour certains d'entre nous, l'enjeu de proximité devrait être poussé plus loin en permettant une participation dans les mairies, médiathèques, relais associatifs...

Enfin, si l'on permet un dépôt d'idée à titre individuel ou collectif, il importe que les votants repèrent facilement les projets individuels de ceux portés par un collectif.

Faut-il prévoir des modalités spécifiques pour les communes du département ayant déjà un budget participatif ?

Après en avoir débattu, nous n'y sommes pas favorables :

- Le Département doit fédérer les territoires.
- Si l'on désavantage les communes ayant déjà un BP, on risque de décourager d'autres communes à mettre en place des dispositifs participatifs.
- Attention à ne pas faire un découpage trop complexe : plus c'est simple, plus c'est efficace !

Faut-il exclure la population rennaise de la participation au BP départemental parce qu'il existe déjà un BP à Rennes ?

Il ne nous semble pas opportun d'exclure la population rennaise car :

- Les collègues rennais peuvent accueillir des jeunes n'habitant pas Rennes,
- Un.e Rennais.e peut avoir une idée au profit d'un territoire situé hors de Rennes,
- Il ne serait de toute façon pas souhaitable de contrôler le lieu de résidence avant le dépôt d'idées.

Relations avec les collectivités infra-départementales

Il faudra effectuer un travail de sensibilisation en amont auprès des acteur.rices locaux.ales et mairies. Il faut anticiper les partenariats avec les communes car il y aura besoin de relais voire de renforts dans la diffusion de l'information et la co-animation d'ateliers.

Financement des projets

La question de la part accordée à un budget de fonctionnement, au-delà de l'investissement pour mettre en œuvre les projets lauréats, est importante pour faire émerger des projets durables. Pour les idées qui concerneront un territoire communal et engendreront un coût de fonctionnement, les communes devraient pouvoir se prononcer suffisamment tôt (avant la phase de vote) sur leur intérêt vis-à-vis de ces idées.

Rôle des agences

Les agences pourraient être des lieux d'accueil proposant des permanences pour les personnes souhaitant être aidées dans la définition de leur idée.

Concernant le risque de fraude

Comment limiter la fraude au moment du vote sur les projets ? C'est une question que se posent certaines collectivités ayant constaté des pratiques de fraude lors du vote (notamment : création de plusieurs adresses mail par une même personne dans le but de pouvoir voter plusieurs fois).

Nous n'avons pas de solution mais nous considérons que l'option qui consisterait à demander aux citoyen.nes de s'identifier via *France Connect* lors du vote serait un frein à la participation. En outre, il y aurait un risque de récupération d'informations sensibles en cas de piratage de la plateforme.

Communication sur les projets réalisés

Il semble important de donner à voir les projets réalisés ou en cours de réalisation : articles sur l'espace citoyen du site du Département, sur la plateforme *jeparticipe.ille-et-vilaine.fr*, interviews des porteurs ou porteuses de projet dans les journaux locaux, radios locales, gazettes communales... Par ailleurs, pouvoir s'appuyer sur l'expérience des lauréat.es pour la communication de l'édition suivante serait un atout dans la mobilisation.

Raison d'être et objectifs du Budget participatif départemental

Nous estimons qu'un budget participatif devrait être assorti d'objectifs pour lui donner du sens. Ils pourraient être revus annuellement. Voici ceux que nous proposons pour un premier BP départemental :

- Laisser libre cours à la créativité des citoyen.nes et permettre l'expression de leurs besoins en rapport avec les compétences du Département. Tous les champs de compétences du Département doivent pouvoir faire l'objet de propositions citoyennes (à l'exception peut-être des routes en raison du budget limité prévu pour le BP).
- Favoriser les rencontres et la co-construction de projets.
- Laisser la possibilité à l'émergence de projets sur l'ensemble du territoire.
- Le BP devrait être un moyen de redonner confiance dans les institutions politiques et de redonner confiance aux citoyen.nes dans leur capacité d'analyse et d'action. Il faudra à ce titre se donner les moyens d'aller chercher les personnes isolées.
- Il devrait permettre aux citoyen.nes de se rapprocher des élu.es et des technicien.nes, de mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité et de l'action publique, de se réconcilier avec la démocratie.

Par ailleurs, nous estimons qu'il serait intéressant de publier les motivations des élu.es du Conseil départemental à s'engager dans un budget participatif.

Valeurs à respecter dans le cadre de la participation au Budget participatif

De la même manière, des valeurs devraient encadrer la participation au budget participatif. Nous distinguons ci-dessous celles qui devraient être obligatoirement respectées et celles qui pourraient avoir un caractère incitatif.

Caractère obligatoire : les idées déposées doivent viser l'intérêt général et le bien commun.

Elles ne doivent pas être portées par un parti politique ou un syndicat ; elles ne doivent pas être à caractère religieux, ni discriminatoire, ni diffamatoire ; ne pas générer de conflit d'intérêt ni de profit financier pour le.la porteur.euse de projet.

Point de vigilance : La notion d'intérêt général, qui fait généralement partie des conditions pour déposer une idée dans le cadre d'un BP, doit être suffisamment souple pour intégrer des projets destinés à des publics spécifiques (ex : sans-abris ou personnes en situation de handicap).

Caractère incitatif : Le Département devrait encourager les projets allant dans le sens des solidarités (vecteur de l'action départementale) et du développement durable, ainsi que les projets favorisant l'égalité femmes-hommes, l'inclusion et l'intergénérationnel.

Nos propositions

Propositions liées à la plateforme

Un espace incubateur d'idées : on peut envisager une chronologie du budget participatif qui inclurait une phase d'idéation (ou phase d'émergence des idées) avec appel à contributeurs, avant la phase habituelle de dépôt des idées qui seront soumises à analyse.

Concrètement, un espace spécifique de dépôt d'idées serait ouvert durant cette phase d'idéation, permettant à toute personne de déposer une idée méritant d'être précisée, améliorée par la contribution d'autres citoyen.nes ou d'être portée par un collectif. En ce sens, il s'agirait d'un atout pour des personnes souhaitant faire émerger un collectif autour d'un projet à soumettre au Budget participatif.

Cet aspect rejoint les enjeux exprimés dans la sous-partie intitulée « Comment faciliter la compréhension du règlement et éviter les idées non recevables ? ».

Une messagerie privée sur la plateforme : pour compléter ce dispositif, une messagerie privée sur la plateforme serait utile pour permettre aux internautes d'entrer en relation, en se prémunissant des risques liés au dépôt d'une adresse mail personnelle (*phishing*, virus...). La création d'une messagerie nécessiterait cependant des développements techniques du prestataire actuel.

Des ambassadeur.rices du budget participatif

Il pourrait être utile de faire intervenir des citoyen.nes volontaires et préalablement formés sur les principes du BP lors de réunions publiques, au moment de la phase de dépôt des idées, afin de prêter main forte aux agent.es du Département.

Pour exemple, à Clermont-Ferrand, les services ont œuvré avec des travailleur.euses sociaux.ales, des membres des conseils de quartier et des citoyen.nes volontaires pour approcher des personnes isolées, des réfugié.es ou des jeunes durant la phase de dépôt des idées.

Un collectif associé à l'analyse des idées

Un collectif citoyen pourrait être associé au travail d'analyse des idées, pour donner un avis sur leur contenu. Il devrait être composé de citoyen.nes aux profils divers.

Ce collectif pourrait apposer une mention « coup de cœur » sur certaines idées jugées particulièrement intéressantes, ou répondant à un besoin prioritaire, ou remplissant bien les objectifs du BP tels qu'ils auront été actés. Ceci permettrait de mettre en valeur ces idées lors de la phase de vote.

Anticiper un livret de témoignages

Il serait intéressant de garder une trace du vécu de chaque collectif ayant porté un projet, en vue de l'édition d'un livret de témoignages.

Un budget participatif qui permette de financer des expérimentations

Nous trouverions intéressant d'aller au-delà de l'approche habituelle des budgets participatifs français, qui consiste à investir dans des aménagements pérennes. En ce sens, le budget participatif départemental pourrait aussi permettre de financer des expérimentations, qui seraient ensuite évaluées sur leur intérêt à être éventuellement pérennisées ou répliquées ailleurs. Cette évaluation serait à mener avec des citoyen.nes ayant pu l'expérimenter.

Illustration proposée lors de l'atelier : tester une desserte par navette.

Sujets débattus mais non retenus comme propositions

Faut-il un budget participatif annuel ou bi/tri-annuel ?

Nous avons auditionné des membres du comité citoyen du budget participatif rennais. Ces derniers ont mentionné les difficultés rencontrées par les services en raison de l'annualité du BP rennais : difficultés à réaliser les projets lauréats dans des délais raisonnables et suivi chronophage des projets.

Un budget participatif porté sur des lieux à réinventer ?

En s'inspirant de la démarche « 15 lieux à réinventer à Nantes », les services du Département pourraient réaliser, en s'appuyant sur les communes, une cartographie des lieux communaux inoccupés mais ayant un potentiel pour accueillir du public. Ceci afin de savoir s'il serait judicieux de lancer un appel à idées citoyen pour réaménager ces lieux et en faire de nouveaux lieux de vie.

Faut-il envisager un mode de financement participatif (financement citoyen ou crowdfunding) en parallèle du budget participatif ?

Le financement participatif est déjà mis en œuvre par certaines collectivités qui souhaitent rénover du patrimoine, mais il s'agit alors d'un objet bien identifié par tous et toutes, avec une structure réceptacle des financements citoyens.

Proposer du *crowdfunding* en parallèle du BP pourrait être compris comme une façon de pallier un manque d'ambition politique pour le budget participatif, dans le sens où l'on demanderait aux citoyen.nes de compléter les investissements du Département.

Cela soulève en outre d'autres difficultés :

- Qui recevrait et gérerait les fonds issus du *crowdfunding* ? Il faudrait a priori une association derrière chaque projet.
- Comment ne pas donner l'impression qu'on exclut les personnes n'ayant pas de moyens financiers ? Cela créerait un déséquilibre dans les capacités de participation.
- Enfin, si l'on retenait l'option d'un financement participatif pour financer le fonctionnement de certains projets, il faudrait expliquer que leur pérennité dépendra à la fois des votes dans le cadre du BP (pour l'investissement initial) et du soutien financier que les porteurs et porteuses de projet pourront trouver auprès de leurs concitoyen.nes pour le faire vivre.

En conclusion, le financement participatif semble très compliqué à mettre en œuvre en tant que complément au budget participatif.

IV. Evaluation de la démarche

4.1. Évaluation de la démarche par le comité citoyen

Les membres du comité citoyen ayant participé au-delà de la soirée d'ouverture du 17 septembre ont été invités à répondre à un questionnaire sur leur appréciation de la démarche (cf. Annexe 5.5). Nous avons effectué une synthèse des réponses apportées par les participant.es, en reprenant les 5 entrées du questionnaire. Nous avons réceptionné 8 réponses sur les 14 participant.es.

Les attentes initiales des membres du comité citoyen pour cette démarche

Lors de la soirée de lancement, un tour de table de l'ensemble des participant.es a fait ressortir comme **motivation première** la curiosité ; les réponses au questionnaire confortent ce critère. La méconnaissance du sujet (le fonctionnement d'un BP) et des compétences départementales n'a apparemment pas été un frein à leur participation. Par ailleurs, lors de cette soirée, les participant.es avaient déploré le manque de clarté de l'argumentaire du prestataire chargé du recrutement, quant à l'objet de la démarche et à leur rôle. Ceci est de nouveau relevé dans les réponses.

Les motivations indiquées restent néanmoins diverses, reflétant la pluralité des profils recherchée pour la composition du panel citoyen : participer à un projet structurant pour le département ; participer à une démarche collective ; montrer que les jeunes s'investissent dans la vie publique ; conforter la dimension participative d'un futur BP départemental, « découvrir les coulisses du Conseil départemental ».

Le commentaire d'un.e des participant.es conforte l'attente souvent exprimée de **la prise en compte de leur avis, pour servir à une démarche structurante** : « Quand un projet est mis en place, il est bon d'en connaître sa finalité et son efficacité dans le temps ».

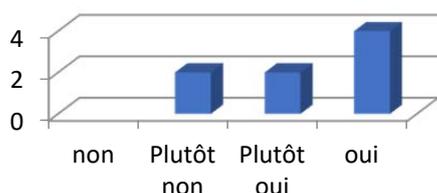
Enfin, il faut relever qu'une majorité des personnes étant restées jusqu'au terme de la démarche sont par ailleurs **engagées dans des activités associatives**. On peut émettre l'hypothèse d'une plus grande adaptabilité de leur part aux contraintes liées à la crise sanitaire, en raison de leurs expériences associatives respectives et de leur envie de mener à bien ce projet collectif.

Appréciation du format du dispositif

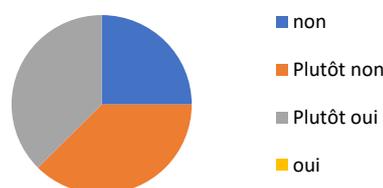
Les participant.es indiquent avoir pu participer à la **conception des modalités de travail**, même si certaines modalités envisagées au départ n'ont pu être mises en œuvre en raison de la crise sanitaire. Ils.elles estiment majoritairement que le dispositif était **compatible avec leurs contraintes personnelles** (pour rappel, nos rencontres avaient toujours lieu en soirée ou le samedi).

Les participant.es ayant répondu au questionnaire **n'ont pas majoritairement vécu les réunions en visioconférence comme un frein à leur engagement**, même si cela a compliqué la participation de 2 personnes au moins. On sait par ailleurs que certains membres du collectif initial ont quitté la démarche en raison de leurs difficultés avec l'informatique et/ou avec les outils collaboratifs en ligne. Une personne souligne « une adaptation réussie à la situation » ; une autre indique que cela lui a permis de « prendre connaissance des nouveaux moyens de communication ».

Le dispositif était-il compatible avec vos contraintes personnelles ?



Les réunions par visioconférence en raison de la crise sanitaire ont-elles été un frein à votre engagement et/ou à votre réflexion ?



Satisfaction concernant le déroulement

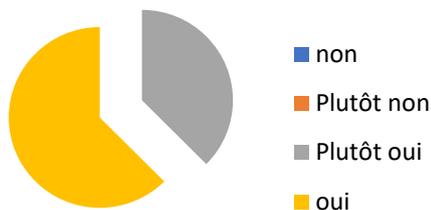
Les réponses des participant.es soulignent la **qualité de l'accompagnement**. Un membre met en avant la formation qui a été indispensable pour « donner des idées et des pistes de réflexion ». Quant à la **capacité à prendre la parole**, les répondant.es expriment leur satisfaction (majorité de « plutôt oui »). Un.e participant.e relève que l'équipe d'animation a veillé à une juste répartition de la prise de parole, un.e autre évoque sa difficulté naturelle à la prise de parole.

Enfin, un.e participant.e considère que certains membres ont parfois tronqué ses propos, même si cela s'est rarement produit.

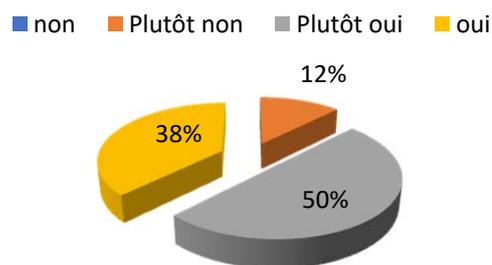
Concernant **l'information tout au long de la démarche**, la satisfaction des membres est pratiquement unanime. Un.e participant.e souligne le « très bon suivi ». Un regret est exprimé par ailleurs quant à l'organisation *in extremis* d'une réunion.

La grande majorité considère faire partie d'un collectif. Cependant, le vote prépondérant de « plutôt oui » avec un « plutôt non » conforte le sentiment plusieurs fois exprimé de difficultés liées aux rencontres en distanciel en raison de la crise sanitaire.

L'accompagnement a-t-il été suffisant pour cerner les enjeux liés à un budget participatif ? (formations, cadrage, ressources mises à disposition, aide technique...)



Avez-vous eu le sentiment de faire partie d'un collectif ?



Appréciation du travail produit (l'avis citoyen)

La très grande majorité des répondant.es se retrouvent dans le contenu de l'avis citoyen, avec une large majorité de « oui » à la question « Votre avis personnel a-t-il été suffisamment pris en compte dans le document final ? ». Ils.elles indiquent une satisfaction quant au travail réalisé, par rapport à leur compréhension des enjeux.

Regrets exprimés :

Regrets quant à l'organisation des échanges dans le contexte du COVID :

Beaucoup de membres du comité citoyen déplorent le fait de n'avoir pu se réunir physiquement, empêchant des échanges plus naturels : « Ne pas avoir pu former un groupe de travail avec de réels échanges. On n'a pas vraiment réussi à se connaître ».

Regrets personnels : l'engagement dans une démarche citoyenne nécessite de prendre sur son temps libre, et certain.es regrettent leur « manque de disponibilité ».

Regrets sur le BP :

- Un regret quant aux moyens annoncés : le budget alloué est pour certain.es perçu comme faible en proportion du budget global départemental.
- Un regret quant au risque de favoriser des projets individuels : « qu'un porteur de projet puisse être une personne seule, sans concertation minimale. Le BP sera-t-il l'occasion de rencontres citoyennes, de débats, d'écoute des autres... ? »

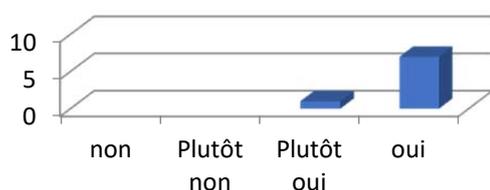
Les satisfactions exprimées sont diverses :

Sur la dynamique de groupe : les participant.es ont souligné par leurs réponses « le travail collectif et l'échange constructif entre des avis différents ». Ils estiment que la démarche a été bien encadrée « et qu'il y a eu un respect très appréciable entre nous, respect sur les idées de chacun ».

Sur l'avis final : il est souligné que « le projet semble cohérent » et « complet » alors qu'une personne indique que ce résultat lui « paraissait si lointain au début du travail ».

Sur le BP en tant que tel : cet outil participatif peut permettre de « rapprocher les citoyens, les élu.es et les services. En particulier vis à vis des « éloignés » (territoires, personnes...) ». Et comme en témoigne un.e autre participant.e, « Le partage, la création, l'émulsion d'idées, pour la solidarité des Breilliens ».

Votre avis personnel a-t-il été suffisamment pris en compte dans le document final ?



Les préconisations formulées dans l'avis citoyen sont-elles à la hauteur de votre compréhension des enjeux ?



Concernant l'évolution de leur perception de la participation, les réponses sont particulièrement partagées.

Une personne indique avoir découvert ce type de démarche « Je me suis beaucoup plus intéressée au fonctionnement participatif ». Une autre se dit désormais « capable d'expliquer un budget participatif et un projet participatif ».

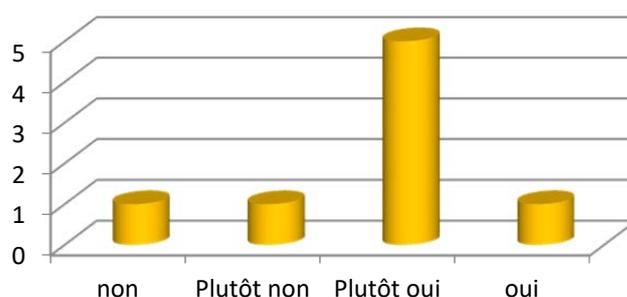
La plupart des réponses montrent une exigence partiellement insatisfaite des démarches participatives :

■ « On en parle de plus en plus. Des actions naissent aux quatre coins de l'hexagone certes avec des budgets pas toujours à la hauteur des attentes ».

■ « J'ai toujours eu une bonne vision de la participation citoyenne malgré que certains de nos élus ne voient pas le potentiel possible de ce mode de fonctionnement qui rend le citoyen ACTEUR dans sa collectivité et non consommateur ».

■ « Les témoignages qui nous donnent envie d'aller au-delà des projets pour des idées de loisirs mais plutôt des actions de participation citoyenne pour de grandes décisions sur l'organisation de la société ».

Votre perception de la participation citoyenne et/ou de l'action publique a-t-elle évolué ?



Les attentes des membres du comité citoyen pour la suite

Les réponses témoignent d'une envie majoritaire de voir le Budget participatif départemental aboutir, avec une prise en compte de l'avis citoyen pour sa mise en œuvre. Les participant.es expriment leur souhait d'être tenu.es informé.es, s'interrogent sur leur rôle dans la phase de communication sur le BP, espèrent voir émerger « des projets bénéfiques aux minorités et à l'environnement naturel »...

Parmi les réponses formulées, une ambition forte pour le BP est exprimée : « si l'on veut que les habitants retrouvent une bonne opinion des collectivités et du service public, il est important (de mon point de vue) qu'ils soient au plus près des gens, à l'inverse des déserts du service public. Et j'espère que le BP dans un futur proche sera bien supérieur à 1 million d'euros pour donner de la crédibilité à ce beau projet ».

Sur la question d'un indicateur de réussite de cette édition 2020-2021 du Dialogue citoyen, la moitié des participant.es ayant répondu au questionnaire estiment que le meilleur indicateur de réussite serait une participation importante au futur BP départemental, avec des projets qui aboutissent. Il s'agirait aussi de voir émerger des projets portés collectivement ; des projets qui participent au développement des villages (on retrouve ici les 2 axes retenus pour les 2 propositions de règlement présentées dans l'avis citoyen). Il est proposé un indicateur plus difficile à évaluer mais intéressant : « Que le BP soit un sujet de conversation des Breilliens ». Et pour aller plus loin, « que

certaines projets puissent être retenus et leurs bénéfices soient transposés vers d'autres lieux ou donnent des idées à d'autres groupes de citoyens ».

4.2. Evaluation de la démarche par l'équipe DP

Rappel du contexte dans lequel la démarche s'est inscrite :

Le calendrier pré-électoral a suscité dès le départ des questionnements légitimes des participant.es sur la prise en compte de leur travail. Lors de la réunion de lancement du 17 septembre en présence du Président, de la Vice-présidente en charge de la démocratie participative et de la Direction générale, il a en effet été clairement indiqué aux participant.es que les effets de leur travail dépendraient de la nouvelle mandature suite aux élections départementales. Certains nous ont indiqué par la suite qu'il n'est pas évident de s'impliquer sur la préparation d'un projet dont la mise en œuvre n'est pas garantie. Par ailleurs, la période pré-électorale n'a pas permis d'ouvrir la participation à d'autres citoyen.nes, ce qui aurait pu se traduire par le test de scénarii ou la publication de questionnaires via la plateforme jeparticipe.ille-et-vilaine.fr.

La crise sanitaire a impacté le dispositif de différentes manières :

- Le lancement initial a été reporté en raison du premier confinement, réduisant le temps disponible pour aboutir à un avis citoyen avant les élections départementales.
- Lors de nos premiers ateliers, nous n'avons pu proposer de temps de convivialité aux participant.es à cause des consignes sanitaires, or ce sont ces temps informels qui permettent à des personnes engagées dans une telle démarche de faire connaissance et d'échanger ensuite plus librement.
- Le second confinement puis l'instauration d'un couvre-feu à 18h a empêché toute réunion en présentiel à partir de la fin du mois d'octobre. Nous avons été contraints de passer à des modalités de travail entièrement à distance. Ceci a posé problème pour certain.es participant.es peu habitué.es à l'outil informatique ou disposant d'un équipement non adapté aux démarches collaboratives en ligne. Les participant.es ont encore, à ce jour, le sentiment de ne pas se vraiment se connaître, de ne pas avoir constitué un vrai collectif, et ceci a été un frein pour l'ensemble de notre travail.

En dressant le bilan de la première édition du Dialogue citoyen, différentes bonnes pratiques avaient été définies pour cette seconde édition. Elles sont reprises ci-dessous en gras et nous en faisons l'évaluation.

■ Définir le sujet et le périmètre en amont de la constitution du groupe :

L'objet de la commande – définir les modalités de mise en œuvre d'un futur BP départemental – était a priori plus circonscrit que lors de la précédente édition, s'agissant d'un dispositif de participation citoyenne éprouvé car ayant déjà été mis en œuvre dans de nombreuses collectivités. Cependant, les participant.es ont peu à peu mis à jour une multitude d'approches possibles pour la mise en œuvre d'un BP, ce qui a interrogé le collectif sur la manière d'aborder le sujet.

L'exécutif n'ayant pas exprimé d'attentes particulières quant aux finalités du BP départemental, le collectif a exploré de nombreuses perspectives. Ceci nous a amené en cours de processus à produire un document assez généraliste composé de recommandations et de propositions, qui constitue aujourd'hui le cœur du travail mené.

Dès le lancement de la démarche, nous pressentions qu'il y aurait des difficultés à aborder la question des budgets participatifs sous l'angle du règlement. Ceci s'est vérifié et nous nous sommes adaptés pour ne jamais enfermer le débat aux règlements définis par d'autres collectivités, même si les participant.es ont pu en consulter plusieurs à titre d'illustrations.

En effet, le collectif a trouvé difficile l'exercice qui consistait à produire une ou plusieurs formule(s) de règlement car cela nous ramenait à des questions de fond, soulevées par la préparation d'un BP : questions relatives aux objectifs, aux valeurs, au territoire, au public visé... En outre, il y a rarement eu unanimité lors de nos ateliers portant sur l'élaboration des règlements, c'est pourquoi les deux formules proposées font état des intérêts et inconvénients relevés pour certains critères.

■ Recruter un panel de citoyens représentatif, pour gagner en légitimité, et ne pas intégrer des membres « en cours de route », au risque de déstabiliser la dynamique du groupe :

Le décalage du lancement du Dialogue citoyen de mars 2020 à septembre 2020, du fait du premier confinement, a reporté à la période estivale le recrutement du panel citoyen par le biais d'un prestataire spécialisé. Ce panel se voulait avant tout refléter une diversité de profils plutôt qu'une représentativité de la population breillienne. On peut déplorer que leur rôle dans cette démarche et l'objet même du budget participatif n'avaient apparemment pas fait l'objet d'explications précises par le prestataire, alors qu'elles étaient prévues dans le cahier des charges.

Enfin, le panel comprenait volontairement des participant.es non convaincu.es par l'établissement d'un budget participatif. Malheureusement, une de ces personnes a quitté la démarche en considérant que les priorités étaient ailleurs et que l'argent public devait se concentrer sur l'essentiel.

■ Donner mandat au comité citoyen de produire lui-même ses préconisations sur la base d'une mobilisation citoyenne élargie par d'autres modalités (audition d'expert.es, benchmark...):

Comme indiqué précédemment, nous n'avons pu élargir la participation au-delà du panel constitué car la démarche s'est déroulée en période pré-électorale et dans un contexte sanitaire contraint. Pour autant, le recours à diverses expertises et retours d'expériences a permis au comité citoyen de se positionner sur le sujet de façon éclairée.

Suite à l'expérience du Dialogue citoyen dans sa première édition, des évolutions dans les modalités d'organisation avaient également été actées :

■ Favoriser la constitution d'un collectif autour d'un questionnement

Nous n'avons pas cherché à définir une problématique collectivement mais cette problématisation s'est faite assez naturellement, notamment sur la question des finalités possibles pour un BP départemental.

Nous pouvons relever deux contraintes fortes ayant suscité de nombreux échanges, la première concernant tout budget participatif et la seconde propre aux BP d'envergure départementale :

Les règles budgétaires en vigueur (visant une réduction des dépenses publiques) ont un impact considérable sur les budgets participatifs en France puisqu'il s'agit toujours de budgets en investissement. La prise en compte à la marge ou l'absence de crédits en fonctionnement a entraîné des débats au sein du collectif pour savoir quels types de projets pourraient voir le jour. Ce paramètre a également suscité des interrogations sur la viabilité de certains projets qui pourraient être mis en œuvre mais ne pas perdurer faute d'entretien, d'animation...

A la contrainte précédente s'ajoute la prise en compte des compétences départementales : certaines ne pourront faire l'objet de propositions des citoyen.nes (ex : aménagement routier). Enfin, le Département gère un foncier très circonscrit, qui limite les projets d'aménagement ou de construction. Il serait donc nécessaire d'associer des acteurs tiers en capacité d'appuyer les projets, en amont et en parallèle de la phase d'analyse (communes et intercommunalités, voire associations). Cet aspect inter-institutionnel a compliqué la réflexion mais a été bien intégré par le collectif.

En définitive, quel que soit le règlement retenu, l'ensemble de ces contraintes s'imposent et doivent être prises en compte pour permettre une plus grande diversité des idées recevables.

■ L'appropriation du sujet par des enseignements, de la qualification mutuelle

Le comité citoyen a bénéficié d'une formation et d'une séquence de retour d'expériences. De plus, il a pu enrichir sa réflexion de diverses manières (mise à disposition de supports de communication et règlements d'autres collectivités, visionnage de conférences, audition d'un chercheur expert...).

■ Mettre en œuvre collectivement une démarche de questionnement à destination d'acteurs clés, de parties prenantes

En début de processus, nous avons proposé aux participant.es d'auditionner des acteur.rices du Département et d'autres collectivités, mais cette proposition n'a pas été relevée. Par ailleurs, lorsque les membres du collectif ont été davantage qualifiés sur les enjeux d'un BP, le second confinement n'a plus permis cette modalité. En effet, si nous aurions pu leur proposer des auditions à distance, nous avons volontairement limité l'usage de la visioconférence à nos ateliers de co-construction de l'avis citoyen car une partie des membres nous a fait part à plusieurs reprises de difficultés avec l'utilisation de la visioconférence.

■ Réaliser un document de préconisations en commun, fondé sur l'avis des membres du comité citoyen d'organisation

Les rencontres à distance n'ont pas facilité la co-écriture du document comme nous l'aurions souhaité. Nous avons dû porter la conception du document de préconisations, avec néanmoins un travail de relecture critique pour permettre des formulations alternatives en groupe, qui fait de l'avis citoyen un document validé par l'ensemble des membres restés actifs jusqu'à la fin.

Pour rappel, le budget participatif n'est encadré par aucun texte réglementaire. Il est aussi notable que notre démarche consistant à réfléchir aux modalités optimales pour un budget participatif départemental est nécessairement complexe. Même les expert.es ont des approches distinctes du sujet, dont il ressort différentes possibilités de mise en œuvre. Cet avis citoyen est donc bien un support permettant de se poser les bonnes questions avant d'envisager une mise en œuvre au niveau départemental.

En conclusion, cette démarche nous rappelle que le budget participatif est un outil de participation citoyenne parmi d'autres : il faut lui attribuer des objectifs et se donner les moyens de les atteindre pour lui conférer une véritable utilité sociale.

V. Annexes

5.1. Extraits du diaporama de la formation sur les budgets participatifs (26 septembre 2020) - Formation dispensée par Cap Collectif

Facteurs clés de succès d'un projet participatif



Un bon décideur

- Premier ambassadeur de la démarche
- Mobilisateur
- Pédagogue
- Sincère



Un bon sujet

- Au coeur des priorités du décideur et des participants
- L'impact est tangible par les participants
- Permettant d'ouvrir une réflexion orientée vers la recherche de solutions



Un bon processus

- La phase de participation est suivie d'engagements (synthèse, réponses) et de décisions !
- Les règles du jeu sont identiques pour tous
- Le présentiel et le numérique sont complémentaires



Une bonne mobilisation

- Consultation citoyenne vs. consultation publique
- Mobilisation des corps intermédiaires
- Le, numérique pour la "massification", le présentiel pour l'"approfondissement"

Le budget participatif, un peu plus qu'une mode ?

Affectation d'une **partie du budget** de la collectivité à la **réalisation de projets** d'investissement **proposés et choisis par les habitants**



1989 → 2014 → 2020

Premier budget participatif à Porto Alegre (Brésil)

Élections municipales en France

170 collectivités territoriales en France



Le dépôt des idées

L'étape de **dépôt** consiste à recueillir des propositions d'investissement des citoyens sur les compétences de leur collectivité.

Les enjeux

- **quantité** des idées déposés
- **qualité** des idées déposés
- **répartition géographique** des idées



Modalités possibles

- **durée** du dépôt
- **simplicité** du dépôt
 - compréhension des critères (règlement)
 - champs du formulaire
- **conditions** de participation : âge ? résidence ?
- **communication** et couverture territoriale
- Construction des projets : présentiel ?



L'analyse des idées

L'étape d'**analyse** consiste à sélectionner, sur la base d'un règlement rédigé en amont, les projets qui seront soumis au vote.

Les enjeux

- conformité au **règlement** vs. présélection
- **sécurisation** du processus
- **communication** auprès des participants "écartés"
- absorption de la **charge de travail** en interne



Modalités possibles

- Clarté et sincérité du **règlement**
- Clarté de **l'information** initiale au déposant
- **Partage** de la démarche par les services
- **Temps/homme** suffisant des services
- Gestion de la **collégialité** du travail : éligibilité - faisabilité - estimation
- Gestion des **projets inconnus/nouveaux**
- **Information** des participants dont les non-lauréats
- Recours ?



La discussion / modification / fusion

Les enjeux

- Créer du **collectif**
- **Délibératif**
- Éviter la **frustration**, ne pas dénaturer les projets



Modalités possibles

- En **concertation** avec les porteurs : comment ?
 - Réunions publiques dédiées
 - Réunions porteur / référent service technique
- À quel **moment** proposer les fusions ?
- Sur quelle **base** ? (thème, critère géographique...)



La sélection : vote

L'**étape de vote** correspond à la sélection finale, par les habitants, des projets qui seront réalisés par la collectivité, parmi l'ensemble des projets déclarés éligibles.

Les enjeux

- **Sélectionner**
- Assurer l'**égalité** des chances et des territoires



Modalités possibles

- **Simplicité** du mode de vote :
 - vote simple
 - vote limité
 - vote selon budget
 - vote préférentiel
- **Simplicité du mode de calcul** pour les résultats
- **Communication** :
 - en amont et pendant : volume de communication
 - en aval sur des résultats validés et certifiés
- **Sécurisation** du vote
 - place du vote papier ?

La réalisation et le suivi

La réalisation des projets correspond à la période au cours de laquelle les projets votés par les habitants vont sortir de terre.

Les enjeux

- Construire une **relation de confiance** dans la durée
- **Progresser** d'une édition à l'autre



Modalités possibles

- **Comité de suivi**
 - Citoyens
 - Instances consultatives (conseils de quartiers...)
- **Enquête de satisfaction** à destination des usagers / des agents
- **Communiquer sur la réalisation des projets** : articles, inaugurations, frise...



En parallèle...

L'animation et la communication autour du dispositif

- Se fixer des objectifs quantitatifs raisonnables
- Population visée
 - maîtrise du numérique
 - aptitude/habitude à un exercice de participation
- Dispositif de communication prévu ?

⇒ *La data comme un moyen de progresser et non de sanctionner un résultat trop variable !*



En fin de processus... **Mesurer l'impact**

- Effets produits / amélioration de la situation
- Taux de réalisation effectif des projets
- Enquête de satisfaction (auprès des non lauréats, des services...)
- Chiffres de la participation
 - participants
 - contributions (votes, projets, commentaires)
- Taux de transformation et rebond



Le règlement : enjeux

- **Simplicité et de l'information** au déposant
 - Qualité des projets
 - Taux d'inéligibilité
 - Pédagogie (compétences de la collectivité, etc.)
- **Sécurisation du processus de l'analyse**
 - Sincérité du règlement : complétude (vs. subjectivité de l'analyse)
 - Clarté de l'information et des critères pour les services
- Définition de **"l'esprit" du budget participatif / des caractéristiques propres** :
 - Conditions de participation : âge du déposant...
 - Répartition géographique
 - Thématiques mises en avant

⇒ *Le règlement s'adresse aux participants mais aussi aux services (= base de l'analyse).*

▶ Le conventionnement, une spécificité de l'échelle départementale

- Problématique de **compétences** → nécessite un "conventionnement" car le département finance le projet mais ne peut le réaliser directement
 - Le département finance (verse une subvention / aide financière) mais ne réalise pas directement
- Sur 15 budgets participatifs départementaux où le conventionnement est nécessaire, la recherche de ce conventionnement est à la charge de :
 - Porteurs de projets : **8**
 - Département : **7**
- Le **conventionnement** → une question fondamentale car impacte l'organisation des services (en interne) / la simplicité à participer (pour les déposants)
 - ⇒ *Sur qui reposera la "complexité" ?*
 - ⇒ *Quelle implication demandée aux citoyens ?*

▶ Le règlement : critères clés

1. Conditions de participation du déposant

- Âge
- Habitant de la ville
- Statut (personnes morales, physiques,...)
- Nationalité

2. Critères de recevabilité

- Intérêt général (visée collective ; amélioration du cadre de vie)
- Thématiques précises (ex : l'écologie ; le tourisme...)
- Respect de la légalité (non discriminatoire ni diffamatoire)
- Dépenses de fonctionnement / d'investissement
- Coût maximal / minimal d'un projet
- Absence de conflit d'intérêt
- Précision du projet pour en faciliter l'évaluation
- Projets déjà en cours et/ou à l'étude dans la collectivité
- Réalisable dans un délai précis
- Faisabilité (technique, juridique, budgétaire)

3. Intervention des services dans les projets

- Possibilité de modifier le projet lors de la phase d'analyse ?
 - Si oui, sous quelles conditions ?
 - Prise de contact avec le porteur pour le laisser modifier ;
 - Ajustements directs par les services sans prise de contact ;
 - Modalités des fusions de projets ;
 - Préciser que le projet a été modifié : transparence

4. Modalités de vote (simple / selon le budget / par quartier...)

5. Annonce des résultats

- Explication personnalisée ?
- Possibilité de recours ?
- Modalités de choix des projets

6. Modalités de suivi de la réalisation des projets

- Mise en place d'un comité de suivi citoyen
- Modalités de conventionnement avec les associations ou collectivités ⇒ à la charge du porteur ou du département ?



Le règlement : autres critères potentiels

→ **Accompagnement des porteurs de projets**

- Aide à la construction de projet
- Aide à la mobilisation autour du projet lors du vote

→ **Conventionnement avec association ou collectivité territoriale**

- Qui réalise les projets ?
- Qui doit trouver le maître d'ouvrage ?

→ **Dates (et ordre ?) des étapes**

→ **Rôle d'un potentiel comité de suivi**

- Rédaction du règlement
- Animation / mobilisation (dépôt, vote)
- Analyse (comité de suivi, premier filtre d'éligibilité)
- Évaluation finale
- Suivi de la réalisation des projets

→ **Suites données au processus** > évaluation du dispositif, suivi de la réalisation...

→ **Autres modalités propres à certains budgets participatifs** > les spécificités

5.2. Extraits du diaporama sur les témoignages d'autres collectivités (10 octobre 2020)



La ville de Clermont-Ferrand

Un exemple de processus inclusif et ambitieux :

- **Fusions** réalisées via un "grand séminaire participatif" pendant l'analyse
- **Camion** du BP au dépôt et au vote des projets : aller chercher les citoyens
- Recherche de **co-financements** ou de partenariats financiers par les services pendant l'analyse : une vision extensive du budget
- **Association des citoyens** à la réalisation des projets
- Réalisation d'un questionnaire **d'évaluation**
- Suivi de la **réalisation** des projets via les articles publiés sur la plateforme
- Le **messagers** du BP : communication et mobilisation, suivi de la réalisation des projets



Le département du Puy-de-Dôme

Un dispositif thématique, proche d'un appel à projets :

- Un budget participatif **thématique** : la transition écologique
- Effort de **pédagogie** important : mise en ligne de tutos // [guide du porteur de projet](#)
- Un **comité citoyen** garant de la démarche : validation du règlement, des projets soumis au vote, annonce des résultats du projet, suivi de la réalisation des projets
- Un projet par **canton** minimum (31 cantons)
- Versement des **aides** directement aux citoyens : si supérieur à 15 000€, 50% versé au démarrage puis 50% suite à la finalisation du projet
- Publication d'une **carte des initiatives** déjà existantes



Le département du Pas-de-Calais

Un budget participatif de fonctionnement :

- Objectifs : accompagner la "**transformation sociale**" du département en appuyant des pratiques expérimentales / innovantes
- Pas d'analyse à proprement parler mais un **comité de labellisation** (services + partenaires du Conseil départemental) : les projets labellisés sont soumis au vote
- Les **comptoirs à initiative citoyenne** : aide à la construction des projets (obligatoire pour déposer un projet au BP)
- Une campagne de **financement participatif** pour compléter
- **Exemples de projets** : accompagnement assistants maternels dans l'accueil d'enfants porteurs de handicaps / Lutte contre la dénutrition en EHPAD : amélioration de l'espace, circuits-courts, nourriture améliorée... / Une websérie pour éduquer les jeunes à l'émancipation citoyenne / Un bus itinérant dans le département pour cerner les besoins autour des discriminations dans le territoire



Budget participatif et appel à projets : différences

Modalités	Budget participatif	Appel à projets
<i>Qui peut candidater ?</i>	Personne physique ou morale (selon règlement)	Personne morale / structure existante (selon règlement)
<i>Comment candidater ?</i>	Dépôt d' idée (souvent assez "léger")	Dépôt de dossier (souvent plus "lourd")
<i>Quel type de projet ?</i>	Multithématiques	Thématiques ciblées
<i>Comment sont analysés les projets ?</i>	Conditions initiales du règlement + estimation financière du projet	Analyse sur la base de critères définis
<i>Qui sélectionne les projets lauréats ?</i>	Tout le monde - via un vote, après analyse d'éligibilité et estimation financière par l'organisateur	Tout le monde / un jury / les 2
<i>Qui finance les projets ?</i>	100% l'organisateur	Le gain constitue souvent un apport
<i>Qui réalise les projets ?</i>	L'organisateur du BP	Les porteurs de projet

5.3. Compte-rendu de nos échanges avec le chercheur Gilles Pradeau (30 novembre 2020)

Éléments d'enseignement d'une comparaison Brésil/France :

En France, il n'y a pas de recoupement entre collectivités ayant lancé un Budget participatif et collectivités engagées dans une démarche de transparence budgétaire (y compris transparence sur les subventions). Les BP ne sont pas non plus un moyen d'inclure les citoyen.nes sur les orientations budgétaires des collectivités.

Cela rejoint un autre constat, valable en France comme à l'échelle internationale : les questions financières sont presque toujours exclues des procédures référendaires. Il y a quelques exceptions : Uruguay et Suisse (dernièrement en Suisse, le référendum sur la réforme de la taxe audiovisuelle a donné lieu à une hausse de cette taxe).

Aux origines du BP à Porto Alegre (Brésil), l'enjeu était d'atteindre un certain nombre de standards (égouts, goudronnage des routes, services publics de base), et la mobilisation de collectifs citoyens par quartiers devait permettre de choisir les espaces prioritaires.

C'est pourquoi au Brésil, les projets issus des BP sont généralement des projets structurants. Par exemple, à Porto Alegre, dans les années 90, a été validé dans le cadre du budget participatif l'équivalent d'un périphérique.

Cependant, il ne faut pas idéaliser la façon dont les BP fonctionnent aujourd'hui au Brésil : c'est notamment un moyen pour les gouverneurs de faire passer leurs idées, en expliquant que ce sont les idées des citoyen.nes et en s'appuyant sur le nombre de participant.es à tel ou tel rassemblement organisé dans leur Etat (alors que certain.es citoyen.nes ne viennent que pour mettre à jour une pièce administrative).

En France, les services essentiels sont rarement l'objet des BP : par exemple, telle collectivité considère qu'on ne doit pas laisser voter les citoyen.nes sur la création de toilettes publiques. Au contraire, dans le cadre des BP municipaux français, les projets lauréats sont souvent des projets de « décoration urbaine » (végétalisation d'un mur, art en ville...).

De manière générale, les démarches de participation citoyenne en France portent souvent sur des sujets d'agrément. Et le modèle dominant des BP va dans ce sens : les budgets alloués ne permettent pas des projets structurants. Par exemple, la politique d'habitat social n'est absolument pas discutée dans le cadre des BP français, alors que ça pourrait être le cas. Aussi, ce n'est pas parce que le Brésil a encore de gros besoins en matière de services publics que le BP de Porto Alegre porte sur des projets structurants. C'est une question de volonté politique.

Enfin, ne pas oublier que le BP peut avoir un rôle de *capacitation* : l'instance publique met à disposition un budget pour financer tel ou tel projet citoyen, à condition que ces projets soient mis en œuvre dans le cadre de chantiers participatifs (c'est le cas dans certaines villes portugaises).

Questions à se poser pour mettre en œuvre un BP :

- Est-ce qu'on discute des meilleurs emplacements pour des nichoirs à oiseaux ? Ou est-ce qu'on discute du financement d'une trame verte et bleue ? Autrement dit, est-ce qu'on veut réfléchir à des micro-projets ou à des politiques d'ensemble dans le cadre d'un BP ?
- La moitié des BP français consacrent moins de 0.27% du budget de la collectivité : ne faut-il pas exiger plus d'argent ?

- Les BP sont en réalité des « dépenses participatives », puisque la question des recettes publiques n'est jamais abordée (d'autant qu'à l'échelle nationale, les citoyen.nes n'ont pas la main pour proposer la mise en place de taxes). Est-ce qu'on ne peut pas penser au-delà des BP d'investissement ?
- En moyenne, 2/3 des idées proposées dans un BP passent à la trappe ! Sur quels critères ? C'est là que le règlement est important. Mais il faut aussi anticiper la question : que faire des projets non éligibles ?

Le grand potentiel des budgets participatifs :

- *Légitimité* : mettre le.la citoyen.ne au cœur des choix politiques (surtout suite à des crises ou des périodes d'austérité).
- *Réactivité* : les usager.ères sont les mieux placés pour faire part de certains besoins et les projets peuvent être plus efficaces car issus de l'expertise d'usage
- *Lisibilité de l'action publique* : effet pédagogique (même si l'impact reste à vérifier)
- *Capacitation* : développer les compétences des citoyen.nes : individuelles (expression orale, argumentation, meilleure connaissance des collectivités locales...) ou collectives (s'auto organiser, faire campagne...)
- *Politisation* : faire prendre conscience que le territoire politique est plus vaste que le territoire vécu (en découvrant d'autres besoins plus prioritaires que ses besoins personnels)
- Justice sociale

Temps d'échanges avec les membres du collectif :

Question : Que peut-on faire pour rendre un BP réellement utile ?

Réponse de Gilles Pradeau :

« J'aurais rêvé de pouvoir mettre en place un BP qui n'invite pas à déposer des idées dans l'espoir de les voir se réaliser, mais qui invite les citoyen.nes à se réunir pour discuter des besoins, des problèmes du territoire, en vue de trouver des solutions qui pourront être financées par la collectivité. Mais c'est aujourd'hui compliqué de proposer cela car le modèle qui s'est imposé est assez simple à mettre en œuvre : les budgets participatifs se résument trop souvent à une plateforme numérique, devenant au final de simples appels à projets.

La question qui m'a intéressé au début de mes recherches à l'échelle française était : est-ce que les BP peuvent être un moyen de démocratiser les choix budgétaires ? Et plus largement, est-ce que les BP réussissent à transformer le rapport des élus à la décision politique ?

Vu la forme que prennent la majorité des BP français, la réponse est pour le moment non. Mais la culture peut changer rapidement, il ne faut pas perdre espoir. Plus je voyage, plus je me rends compte que selon les pays, il y a des dogmes dans lesquels on se laisse facilement enfermer. »

Question : Y a-t-il une méthode de vote à privilégier pour la phase de vote ?

Réponse de Gilles Pradeau : « Il n'y a pas de bonne méthode de vote, mais permettre de voter pour un seul projet me semble une option très pauvre. »

Question : Comment éviter qu'il n'y ait trop de projets personnels ?

Réponse de Gilles Pradeau : « Pour éviter cet écueil, assez courant il est vrai, il faut donner les moyens aux citoyen.nes de discuter des besoins, des problèmes. Parfois les projets ne sont pas des bonnes réponses aux problèmes identifiés (ex : résoudre un problème de circulation avec des ralentisseurs : ce n'est pas la solution idéale en tout lieu, d'autres solutions existent). Il faut éviter le concours de beauté (joli, mais pas très utile). »

Question : Quelle est la principale dérive des BP ?

Réponse de Gilles Pradeau : « L'une des principales dérives, c'est le cadre rigide qui bride la capacité des citoyen.nes à définir des besoins collectifs. Il n'y a pas de bonne méthode, chacune a ses défauts mais selon moi l'impact positif d'un Budget participatif résulte de la synergie entre les participant.es, de l'interconnaissance suscitée par le BP et des débats sur ce qui est utile. »

Quelle est la phase la plus importante dans le processus d'un BP ?

Réponse de Gilles Pradeau : « Il faut se donner des moyens pour la phase d'instruction/qualification des projets. Au cours des échanges avec un.e porteur.euse d'idée, il est important que les services réalisent une visite sur site. Cela permet de beaucoup mieux comprendre les besoins exprimés. Cela peut prendre la forme d'une déambulation urbaine avec certain.es porteur.euses de projet. L'analyse doit prendre du temps, pour discuter des projets, en rassemblant différent.es porteur.euses afin d'améliorer les projets des uns et des autres et donner jour à des projets de qualité. »

Question : Que faire des projets non éligibles ?

Réponse de Gilles Pradeau : « Il faut identifier d'autres modes de financement (droit commun) ou de financeurs (fondations...). »

5.4. Programme des Rencontres nationales des budgets participatifs 2020

Les conférences sont à retrouver sur la chaîne Youtube « *les budgets participatifs* » : <https://www.youtube.com/channel/UCfqhSTRsJMY3dceMvF-SX6w/videos>

- Le numérique au service du Budget participatif ?
- Clermont-Ferrand et l'évaluation de leur Budget participatif
- Associer les habitant.es à la gouvernance
- Diversifier les publics au Budget participatif
- Vers des Budgets participatifs de fonctionnement ?
- Innover au-delà du Budget participatif

5.5. Questionnaire d'évaluation adressé aux participant.es

Pour rappel, ce questionnaire individuel nous permettra de mieux connaître votre vécu et d'évaluer votre satisfaction quant à notre travail collectif.

- Pour la plupart des questions, vous pouvez répondre « non » ; « plutôt non » ; « plutôt oui » ; « oui » et ajouter des commentaires.
- Nous ferons une synthèse à partir de vos réponses, **traitées de manière anonyme**, pour l'inclure à l'avis citoyen dans sa partie « évaluation ».

Vos attentes initiales	
questions	réponses
En quelques mots, quelles étaient vos attentes lorsque vous vous êtes porté.e volontaire ?	
Suite à la réunion de lancement, lors de laquelle a été précisé l'objectif de la démarche, qu'est-ce qui a motivé votre engagement ?	
Avez-vous des expériences associatives ou d'engagement citoyen par ailleurs ?	
Autres remarques sur vos attentes ?	

Le format de l'aventure					
questions	appréciation				commentaires
	non	Plutôt non	Plutôt oui	oui	
Avez-vous pu participer à la conception des modalités de travail ?					
Le dispositif était-il compatible avec vos contraintes personnelles ?					
Les réunions par visioconférence en raison de la crise sanitaire ont-elles été un frein à votre engagement ?					
Autres remarques sur le format de la démarche ?					

Le déroulement

Le déroulement					
questions	appréciation				commentaires
	non	Plutôt non	Plutôt oui	oui	
L'accompagnement a-t-il été suffisant pour cerner les enjeux liés à un budget participatif ? (formations, cadrage, ressources mises à disposition, aide technique...)					
Vous êtes-vous senti.e à l'aise pour prendre la parole ?					
Avez-vous été bien informé.e tout au long de la démarche ? (mails, SMS, espace collaboratif Teams...)					
Avez-vous eu le sentiment de faire partie d'un collectif ?					
A combien d'ateliers avez-vous pu participer environ ?					
Autres remarques sur le déroulement ?					

Le travail produit (l'avis citoyen)

Le travail produit (l'avis citoyen)					
questions	appréciation				commentaires
	non	Plutôt non	Plutôt oui	oui	
Votre avis personnel a-t-il été suffisamment pris en compte dans le document final ?					
Les préconisations formulées dans l'avis citoyen sont-elles à la hauteur de votre compréhension des enjeux ?					
Quelle est votre principale déception ou regret ?					
Quelle est votre principale satisfaction ?					

Votre perception de la participation citoyenne et/ou de l'action publique a-t-elle évolué ?					
Autres remarques sur le travail produit ?					

Concernant la suite	
questions	réponses
A ce stade, quelles sont vos attentes principales pour la suite ?	
Quel serait selon vous un bon indicateur de réussite pour cette démarche ?	
Autres remarques sur la suite ?	

LE DÉPARTEMENT AGIT



- **Il accompagne** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes en insertion, les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés à une période de leur vie.



- **Il construit** les routes, les collèges. Il aide les communes et les groupements de communes : l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine est concerné.



- **Il soutient** la culture, le sport, l'environnement, l'agriculture et le tourisme.



Département d'Ille-et-Vilaine

Délégation générale à la Transformation
Relations aux habitants et démocratie participative
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes CEDEX



www.ille-et-vilaine.fr